

**DEC132929DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science (DGDS)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGDS) ;

**Vu** le projet de convention de renouvellement de l'unité mixte internationale « Laboratoire Franco-Mexicain d'Informatique et d'Automatique Appliquée » (UMI-LAFMIA) entre l'Université Technologique de Compiègne, l'Université Joseph-Fourier Grenoble I, l'Institut Polytechnique Grenoble, le Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología de México (CONACYT), le Centro de Investigación y de Estudios Avanzados del IPN (CINVESTAV) (Mexique) et le CNRS.

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Joël Bertrand, DGDS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de renouvellement de l'UMI-LAFMIA entre l'Université Technologique de Compiègne, l'Université Joseph-Fourier Grenoble I, l'Institut Polytechnique Grenoble, le CONACYT, le CINVESTAV (Mexique) et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2013

Alain Fuchs